Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		biologique et	à l'etiquetage	des produits	s biolog	iques		
				☑ Opérateur				
I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateur	rs .		I.4 Autorité comp	pétente ou	Autorité / Orga	nisme de con	trôle
1				Autorité OUALISUD (FR-BIO-16)				
Adresse	Chateau Tasta 3312	e Saint-Aignan		Adresse	6 Rue Geo	rges Bizet , 4720	00, Marmand	le
Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	(Code ISO	FR
• Production • Préparation								
I.6 Catégorie ou o	catégories de produi	its visées à l'article	35, paragraphe 7, d	lu règlement (UE)	2018/848 d	u Parlement eu	ıropéen et du	Conseil et
Méthode d - production - production - production - production • (f) Vin Méthode d	le production: on biologique, sauf o on durant la période on biologique avec u e production:	durant la période d e de conversion une production non	e conversion	R. C.				
I.7 Date, lieu Date Lieu	28 août 2023 12:12:28 +0200 CEST Marmande (FR)			I.8 Validité		19/07/2023	au	30/06/2025
	I.3 Opérateur ou Nom Adresse Pays I.5 Activité ou ac Production Préparation I.6 Catégorie ou méthodes de production (a) Végétaux et Méthode de production production (f) Vin Méthode de production I.6 Catégorie ou méthodes de production I.7 Date, lieu Date	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0063568.2023.001 I.3 Opérateur ou groupe d'opérateur Nom SCEA CHATEAU TA Adresse Chateau Tasta 3312 Pays France I.5 Activité ou activités de l'opérateur • Production • Préparation I.6 Catégorie ou catégories de produ méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux Méthode de production:	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0063568.2023.001 I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SCEA CHATEAU TASTA Adresse Chateau Tasta 33126 Saint-Aignan Pays France Code ISO I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'o Production Préparation I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article méthodes de production (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y Méthode de production: — production biologique, sauf durant la période d — production durant la période de conversion — production biologique avec une production nor (f) Vin Méthode de production: — production de produits en conversion Le présent document est délivré conformément au règ convient) satisfait aux exigences dudit règlement. I.7 Date, lieu Date 28 août 2023 Nom et 12:12:28 +0200 signature CEST	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0063568.2023.001 I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SCEA CHATEAU TASTA Adresse Chateau Tasta 33126 Saint-Aignan Pays France Code ISO FR I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, conéthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semen Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion – production divant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (f) Vin Méthode de production: – production de produits en conversion Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/8 convient) satisfait aux exigences dudit règlement. I.7 Date, lieu Date 28 août 2023 Nom et QUALISUD signature CEST	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0063568.2023.001 I.2 Type d'Opérateur Groupe d'op I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SCEA CHATEAU TASTA Adresse Chateau Tasta 33126 Saint-Aignan Pays France Code ISO FR I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs Production Préparation I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matér Méthode de production: — production biologique, sauf durant la période de conversion — production biologique, sauf durant la période de conversion — production biologique avec une production non biologique • (f) Vin Méthode de production: — production de produits en conversion Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'envient) satisfait aux exigences dudit règlement. I.7 Date, lieu Date 28 août 2023 Nom et Signature QUALISUD I.8 Validité Certificat valable	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0063568.2023.001	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SCEA CHATEAU TASTA Adresse Chateau Tasta 33126 Saint-Aignan Pays France Code ISO FR 1.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs Production Préparation 1.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement et méthodes de production (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des vé Méthode de production: production durant la période de conversion production biologique, sauf durant la période de conversion production biologique avec une production non biologique (f) Vin Méthode de production: - production de produits en conversion Production de produits en conversion Production de produits en conversion 1.7 Date, lieu Date 28 août 2023 Nom et signature QUALISUD Signature QUALISUD 1.8 Validité Certificat valable du 19/07/2023	L1 Numéro du document FR-BIO-16.259-0063568.2023.001

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits		
Nom du produit CC	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement	
ch	CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Raisin de cuve : Canon Fronsac - en AB à partir du 15/08/2023	Biologiqu	e
Raisin de cuve : Fronsac - en AB à partir du 15/08/2023	Biologiqu	е
Raisin de cuve : en AB à partir du 15/08/2023	Biologiqu	
Raisin de cuve : Canon Fronsac - en AB à partir du 15/08/2023 Raisin de cuve : Fronsac - en AB à partir du 15/08/2023 Raisin de cuve : en AB à partir du 15/08/2023 Raisin de cuve	En conver	
Raisin de cuve : en C2 à partir du 08/08/2023 Raisin de cuve : Fronsac - en C2 à partir du 08/08/2023	En conver En conver	
Raisin de cuve : en C2 à partir du 08/08/2023 Raisin de cuve : Fronsac - en C2 à partir du 08/08/2023 Raisin de cuve : Fronsac Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Fronsac, millésime 2022, Château Tasta	En convei	
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de	En conver	
raisins: Fronsac, millésime 2022, Château Tasta	En conver	eion
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Canon fronsac, millésime 2022, Château Tasta, T de Tasta	In conver	31011
	En conver	sion
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Canon fronsac, millésime 2022, Château Tasta, T de Tasta Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Vin de france 2022, Chevalier Tasta		
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
	1.	
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opé	érateur ou le groupe d'opérateurs	
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérat	ateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités so éalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le s	nt
traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	ealisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre operateur, le s es	ous-
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers	s sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (U	E)
2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opé règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateur il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	pérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragrapl urs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour	ie 3, du lesquello
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme COFRAC	Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au pr de certification en vigueur à la date d'édition du présent certifi	ogramme
d'accréditation	que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	cai ei iei
Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-005	58.pdf	
d'accréditation		
1		